



LE COLLÈGE DES PRODUCTEURS

Un outil consultatif régional entre les mains des producteurs

L'implication directe des agriculteurs dans les décisions stratégiques les concernant ainsi qu'une meilleure entente de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Voilà les objectifs qui ont conduit le politique wallon à mettre en place un Collège des Producteurs, dans le cadre du Code wallon de l'Agriculture.

L.S.

Pourquoi ?

Le Collège a pour rôle de relayer les avis du secteur au politique, avis donnés d'initiative ou en réponse à toute question que lui soumet le Gouvernement ou le Comité stratégique de l'Agriculture

Pour répondre à la diversité des secteurs qui composent l'Agriculture wallonne et permettre à chaque secteur de faire entendre sa voix, le Collège fonctionne au travers d'Assemblées Sectorielles. Celles-ci sont l'outil de consultation au service du Collège des Producteurs.

Comment ?

La voix des producteurs, telle que collectée lors des Assemblées Sectorielles, est relayée par deux représentants de chaque secteur siégeant au sein du Collège des Producteurs.

Tout agriculteur est invité à participer aux Assemblées Sectorielles qui le concernent, qu'il s'agisse de réunions spécifiques à son secteur (ex. Assemblée du secteur porcin) ou de réunions thématiques (ex. : Assemblée portant sur l'autonomie protéique des exploitations). Dès 2015, ces Assemblées Sectorielles éliront les agriculteurs qui les représenteront au sein du Collège des Producteurs: 2 membres effectifs et 2 membres suppléants par secteur pour une durée minimale de 6 mois et maximale de 3 ans. Seuls les membres effectifs, et en cas d'absence leurs suppléants, auront le droit de vote. Onze secteurs de production étant initialement définis, 22 producteurs représenteront donc l'agriculture wallonne au sein du Collège des Producteurs.



En créant le Collège des Producteurs et ses Assemblées Sectorielles, le politique a voulu laisser la part belle à l'implication des producteurs wallons.

D'autres membres, désignés directement par le Gouvernement, viendront compléter le Collège des Producteurs : des représentants des associations agricoles wallonnes (3), des associations de citoyens consommateurs (3), des associations de protection de l'environnement (1), du secteur de la distribution (1) et du secteur de l'agro-alimentaire (2). Qui plus est, le Collège des Producteurs pourra convier de manière ponctuelle à ses réunions divers experts.

Les agriculteurs élus sont aidés, pour l'organisation et l'animation des Assemblées Sectorielles, par le personnel des Services Opérationnels du Collège des Producteurs ou SoCoPro. La SoCoPro asbl, structure mise en place et subventionnée par le Gouvernement dans le cadre du Code Wallon de l'Agriculture, émane du regroupement des onze anciens Conseils de Filière en une asbl unique. Le personnel y travaillant reste donc structuré de façon sectorielle, en regard du secteur de production auquel il était initialement atta-

ché via son Conseil de Filière. Les bureaux de la SoCoPro sont situés à Namur, dans le même bâtiment que ceux de l'APAQW (Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité). La SoCoPro est entrée en fonction en mars dernier.

La voix collective d'un secteur - telle qu'émise par son Assemblée Sectorielle - sera relayée par les représentants élus au Collège des Producteurs qui la relayera alors vers le Comité Stratégique de l'Agriculture avant d'être validée par le ministre de l'Agriculture. Entre autres, ces avis émanant directement des producteurs ont pour objectif d'orienter la recherche wallonne confiée au Centre de Recherche Agronomique de Gembloux, le CRAw, ainsi que la politique de promotion de l'Agriculture wallonne menée par l'APAQW. Ces avis participeront donc à l'élaboration de plans stratégiques pour la recherche et la promotion de l'Agriculture. Ils pourront également porter sur les aspects législatifs en cours d'élaboration.

Éleveurs membres du Collège

Secteur lait

Membres effectifs



Marc Decoster (Jodoigne)

- Président provincial du Brabant de la FWA et membre de la commission lait ;
- Administrateur de la Filière lait et Produits laitiers Wallonne (FLPLW) ;
- Représentant au Centre National Interprofessionnel laitier (CNIL)
- Membre de la Commission consultative de l'aménagement du territoire de Jodoigne.



Stéphane Feys (Chièvres)

- Membre de la Commission lait de la FWA ;
- Membre de l'Association wallonne de l'élevage (AWE).

Membres suppléants



Philippe Bingen (Somme-Leuze)

- Membre de la Commission lait de la FWA et de la commission lait de l'AWE ;
- Membre du Comité organisateur de la Nuit de la Holstein
- Membre d'Agra-Ost, Fourrages Mieux et Vegemar.



Gérard Rixhon (Ferrières)

- Président de la Commission lait de la FWA ;
- Président du Centre Herbager de Promotion Technique et Economique ;
- Président de la Commission agricole de la Commune de Ferrières ;
- Membre de la Commission consultative de l'aménagement du territoire de Ferrières.

Secteur viande bovine

Membres effectifs



Laurent Gomand (Liernu)

- Membre du Comité directeur de la FWA ;
- Membre du Comité productions animales de la FWA, Président de l'Assemblée régionale «ASBL Nord Condroz» (AWE) ;
- Délégué aux assemblées de l'AWE, la FWA et au HBBBB.



Philippe Otjacques (Glaireuse)

- Membre du Comité directeur de la FWA ;
- Conseiller à la fabrique d'Eglise de Glaireux-Villant, Représentant agricole des ALE de Libin.



Membres suppléants

Henri Herman (Boir)

- Membre du Comité productions animales de la FWA Observateur au CA du HBBBB ;
- Administrateur au CA de l'AWE et membre de différentes commissions à l'AWE ;
- Administrateur AWE dans l'AREDB de Loncin et l'APEDB de la Province de Liège.



André Willem (Sommière)

- Vice-président à la FWA et membre du Comité de la Régionale d'élevage de Ciney (AWE).

Transparence

Dans un souci de transparence et d'information du plus grand nombre, les comptes-rendus de chacune de ces Réunions (Assemblées et Collège) seront rendus publics, notamment via Internet. De plus, le Collège organisera annuellement une Assemblée Générale, réunion conviant l'ensemble des agriculteurs afin de leur présenter l'évolution du plan triennal de recherche confié au CRAw et du plan opérationnel de promotion mené par l'APAQw. Cette Assemblée Générale n'a pas pour objet d'entendre les besoins des producteurs, ce travail étant mené de façon structurée au sein des Assemblées Sectorielles, mais bien de présenter les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins relayés par le Collège.

Où en est-on ?

La première Assemblée Générale des Producteurs a eu lieu en 2013, notamment pour présenter aux agriculteurs le Code wallon de l'Agriculture et les changements qu'il apporte. La seconde Assemblée Générale des Producteurs s'est tenue en avril 2014, à Achène.

Quant au Collège des Producteurs, pour cette première année, la première réunion constitutive a eu lieu le 19 juin 2014. Les agriculteurs qui y siégeaient avaient été élus par les anciens Conseils de Filières. Les premières Assemblées Sectorielles de producteurs se sont déroulées en septembre.

En conclusion

En créant le Collège des Producteurs et ses Assemblées Sectorielles, le politique a voulu laisser la part belle à l'implication des producteurs. En retour, il ne reste donc plus aux producteurs qu'à s'impliquer dans ces nouvelles structures! Que ce soit au sein de votre Assemblée Sectorielle, ou en représentant votre secteur au sein du Collège des Producteurs, ces structures laissent aux producteurs, une place innovante et importante pour exprimer leurs besoins.

Pour tout renseignement:

Collège des Producteurs
14 Avenue Comte Smet De Nayer
5000 Namur
081/24 04 35

Bilan des premières Assemblées sectorielles dans le secteur bovin

Les premières Assemblées Sectorielles «Bovin Laitier » et « Viande Bovine » se sont déroulées en septembre.

Dans le secteur laitier, cette réunion a permis de définir les priorités sur lesquelles le Collège des Producteurs devrait travailler dans les prochains mois. Ces priorités sont les suivantes:

1. La Promotion :
 - Mettre en place un système de réponses et d'anticipation aux attaques anti-lait ;
 - Améliorer l'image de la production laitière wallonne ;
 - Faire la promotion des produits laitiers wallons.
2. Formation des jeunes agriculteurs et améliorer l'image du métier d'éleveur.
3. Formation continue en parallèle avec une adaptation des services de remplacement.
4. Calcul du prix de production du litre de lait (fourchettes de prix et causes des coûts disparates) et réflexion sur les mécanismes de compensation à la volatilité des prix.

En ce qui concerne la promotion, l'APAQ-W a établi un plan d'actions pour l'année 2015 tenant compte des demandes des différents secteurs. Celui-ci sera présenté et validé lors de la prochaine réunion du Collège des Producteurs qui aura lieu le 12 novembre. Lors de cette réunion, les membres du Collège des Producteurs représentant le secteur « Bovin Laitier » feront valider les priorités définies en AS et relayeront d'autres points d'actualité: *effet de l'embargo russe sur le du prix du lait, superprélèvements à la fin de la campagne, prix des veaux trop bas, augmentation des fermages.*

Dans le secteur viande bovine, à l'issue des débats, les producteurs ont plébiscité les priorités suivantes :

1. Corriger l'image négative de la viande bovine : ce point a déjà fait l'objet d'un accord et est en cours de réalisation suite à la proposition de plan de promotion de l'APAQ-W pour 2015.

2. Simplification administrative : ce point sera transmis au Collège des Producteurs de façon à être traité de manière transversale à tous les secteurs.

3. Action HORECA à inclure dans le plan APAQ-W 2016 : le déplacement de la consommation de viande, du « foyer » vers le « hors foyer » est réel et ne se fait pas à l'avantage du local. L'HORECA (y compris les restaurants des Collectivités) devra être informé des nombreux avantages qu'offre la viande bovine locale et incité à la proposer.

4. CIV (Centre d'Information des Viandes) : un organe chargé de communiquer sur la viande bovine doit être mis en place pour montrer, démontrer, justifier et défendre les qualités de cette viande. Ce centre devra être indépendant et soutenu par le secteur dans son entièreté, les scientifiques et également les consommateurs.

5. Améliorer l'équilibre des rapports de forces (commerciale et de négociation) entre les producteurs et la grande distribution : accord pour recommander de traiter ce sujet au niveau fédéral, de manière transparente et en y incluant tous les acteurs concernés.

6. Adapter l'enseignement et la formation.

Ces différents points seront relayés par les membres représentant le secteur « Viande Bovine », et soumis à validation, lors de la réunion du Collège des Producteurs du 12 novembre 2014.

Qui plus est, suite aux discussions en Assemblée, une demande spécifique va être faite auprès de l'AWEX pour une aide aux exportations du secteur. La démarche est initiée et suit son cours.

Les comptes rendus des deux réunions se trouvent sur le site du Collège des Producteurs : <http://www.collegedesproducteurs.be/documents/PVAss-Sect.pdf>